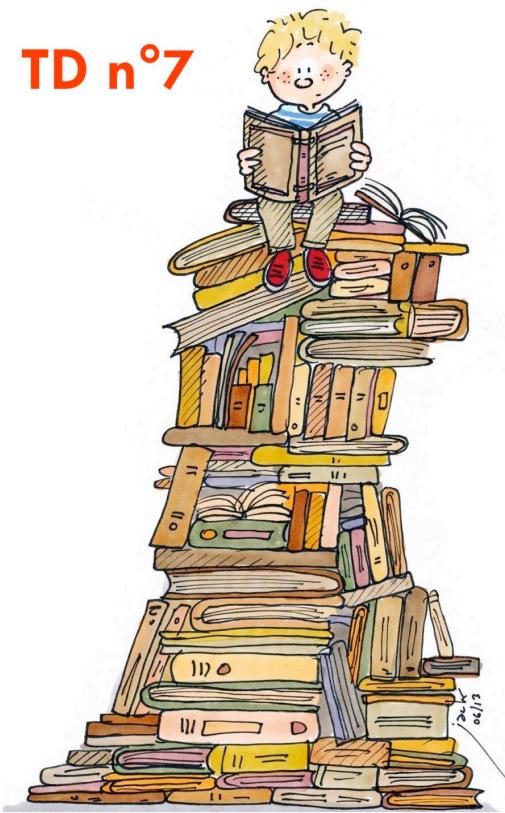


TD n°7



Le texte suivant est extrait du chapitre VIII du livre I d'un ouvrage de Rousseau intitulé *Du Contrat social* (cet ouvrage comporte quatre livres, divisés en un certain nombre de chapitres).

L'objet général de cet ouvrage est d'analyser les *institutions politiques*, c'est-à-dire *l'ensemble des formes et des structures mises en place par les hommes pour régir et ordonner leur vie commune*.

Au début de son ouvrage, Rousseau s'interroge sur la manière dont l'ordre social a été fondé. Pour ce faire, Rousseau fait un certain nombre d'hypothèses sur la façon dont la société a pu naître. Il ne s'agit que d'hypothèses dans la mesure où il est impossible à quiconque de revenir en arrière dans l'histoire des hommes pour observer la façon dont les choses se sont produites.

Rousseau pose donc l'hypothèse d'un état d'avant la société qu'il appelle *état de nature* et imagine que les hommes quittent cet état pour s'organiser et vivre ensemble de façon sociale.

Le texte qui suit a pour thème ce passage de l'*état de nature* à l'*état civil* (autre nom de l'état de société).

« Ce passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme toute entière s'élève à tel point que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme. »

Instinct : impulsion naturelle et innée d'un être vivant.

Justice : ensemble des principes exigeant la conformité de ce qui est à ce qui doit être. (NB : selon ce que l'on définit comme devant être, le contenu de la justice changera, mais pas sa forme.)

Moralité : valeur morale positive. Les actions humaines acquièrent de la moralité quand elles deviennent morales, c'est-à-dire quand elles sont conformes à ce qui doit être *absolument*.

Impulsion physique : création d'un mouvement dont la cause est seulement corporelle ou naturelle.

Devoir : ce qu'il faut faire ; action exigée par le respect pour les règles morales.

Appétit : mouvement qui pousse à rechercher ce qui satisfait l'instinct.

Droit : ce qui est permis par conformité à une règle sociale ou morale.

Penchants : inclination naturelle vers un objet ou une fin.

Raison : faculté de penser qui permet à l'homme de bien juger.

Facultés : possibilités de faire quelque chose

Ennoblir : conférer un caractère de grandeur morale à quelque chose (NB : à ne pas confondre avec *anoblir* : conférer un titre de noblesse à quelqu'un.)

Stupide : (étymologiquement, qui est frappé d'étonnement, dont l'esprit est paralysé) dont l'esprit n'est pas en mouvement.

Borné : limité.

1. Ce texte expose la transformation que subit l'homme en passant de l'état de nature à l'état civil. Dans le tableau suivant, répertorions les oppositions que relève Rousseau au début du texte.

état de nature	état civil

2. A la fin du texte, Rousseau expose les avantages que tire l'homme du passage de l'état naturel à l'état civil. Reprenons la liste de ces avantages.

3. Expliquons le passage suivant : « *si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti* ».

.....
.....
.....
.....